

Formation Risques Psychosociaux, Harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes au travail : Prévenir, Agir, Sanctionner

OBJECTIFS :

Objectifs côté Harcèlement :

Connaître le cadre réglementaire et législatif en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

Comprendre les différents types de harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes ainsi que les conséquences

Connaître LES ACTEURS SUR LESQUELS il est possible de s'APPUYER DANS LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL

Démarche de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes et mise en place de pistes d'amélioration.

Objectifs côté RPS :

Améliorer les connaissances sur les risques d'RPS et leurs effets sur la santé.

- Comprendre les phénomènes liés à l'activité de travail ou les évolutions du monde du travail qui peuvent conduire à la dégradation de la santé physique ou mentale ou au contraire à sa préservation.

- Analyser les pratiques de prévention existantes pour élaborer et diffuser de nouvelles approches de prévention adaptées à la diversité des situations de travail.

PROGRAMME :

Programme jour 1

- Quelques chiffres sur les conditions de travail en Europe.
- Stress, les risques et troubles psychosociaux : De quoi parle-t-on ? Définition.
- Le mécanisme du Stress.
- Définition du Trouble et du Risque (RPS).
- Les troubles musculosquelettiques (TMS) définition.
- Etat de stress, violence interne, violence externe, harcèlement moral et sexuel.
- Risque lié à l'organisation de travail.
- Définition du mal-être au travail, la souffrance au travail, l'épuisement professionnel.
- Rôle, missions et moyens du Référé harcèlement (à définir)
- Cadre juridique renforcé : La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- De quels types de harcèlements parle-t-on ?
- Harcèlement sexuel au travail : De quoi parle-t-on ?
- Identifier les types de harcèlement moral, sexuel, sexiste
- Le harcèlement sexuel : Un délit pénal
- Focus employeur : l'obligation d'agir contre le harcèlement sexuel
- Prévenir le risque de harcèlement sexuel : Les obligations spécifiques en matière de prévention du harcèlement sexuel

Programme jour 2

- Les acteurs sur lesquels vous vous appuyer dans la prévention du harcèlement sexuel
- Réagir à une situation de harcèlement sexuel
- Cas spécifique où le signalement est effectué par un membre de la délégation du personnel au CSE
- La réalisation d'une enquête en cas de suspicion de harcèlement sexuel et les principes qui doivent guider la réalisation de l'enquête
- Focus victime et témoin
- Reconnaître un harcèlement sexuel
- Signaler des faits de harcèlement sexuel à votre employeur
- Spécificité de la procédure devant des organisations
- Connaître les facteurs de risques psychosociaux.
- Analyse et document unique d'évaluation des RPS, son élaboration et les obligations de l'employeur.
- Comment préparer l'évaluation des facteurs de risques harcèlement, psychosociaux ?
- Comment faire en cas de difficulté de dialogue entre les acteurs de l'entreprises ?
- Comment évaluer les facteurs de risques harcèlement, psychosociaux ?
- Comment coter les facteurs de risques psychosociaux ?
- Comment définir et hiérarchiser les actions ?

Conclusion

Public :	Dirigeant, manager, IRP, CSSCT, CSE
Pré requis :	Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis pour suivre cette formation.
Durée :	14 heures : alternance de pratique et de théorie
Moyens pédagogiques :	Moyens audiovisuels et salle de formation
	Apports théoriques
	Séquences audiovisuelles
Modalités de suivi et d'évaluation :	Pas d'évaluation des acquis et des compétences
Evaluation :	Attestation individuelle de fin de formation

CDC N°RPS 001
ind1

